



## Communiqué

### **Budget 2026: Lausanne impactée par les reports de charges**

**Le budget 2026 de la Ville de Lausanne présente un déficit de CHF 77.5 millions, dont près de CHF 18 millions sont liés à une augmentation des charges cantonales (facture sociale et transfert de charges). Le plan structurel d'amélioration financière mis en place par la Municipalité améliore le résultat à hauteur de CHF 2.7 millions et permet l'atteinte de l'objectif fixé à CHF 20 millions pérennes pour la législature en cours. La Municipalité maintient un haut niveau d'investissements avoisinant les CHF 293 millions dont environ CHF 183 millions lui permettent de poursuivre son engagement pour le climat. Elle continue également de s'engager dans les thématiques prioritaires, comme l'accueil préscolaire (+81 places) et parascolaire (+96 places).**

Les charges apurées sont maîtrisées avec une augmentation de +1.1% (CHF 25.1 millions) par rapport au budget 2025. Ce montant est en grande partie expliqué par la hausse des charges de personnel (CHF 18.5 millions) due à l'indexation des salaires au coût de la vie, à l'augmentation de la facture sociale (CHF 13.4 millions) et au report de charges du Canton de CHF 4.5 millions relatif à l'impôt sur les gains immobiliers.

#### **Lausanne opposée au report de charges**

Selon les informations reçues à ce jour, l'effet financier le plus important du report de charges annoncé par l'Etat de Vaud pour la Ville de Lausanne est la réduction de rétrocession de l'impôt sur les gains immobiliers évaluée à CHF 4,5 millions. Ce montant a été intégré au budget 2026. Cette mesure, annoncée pour une durée de 2 ans, devrait avoir à nouveau un impact sur le budget en 2027. D'autres effets, pas encore concrets à ce jour, pourraient survenir. Il s'agit notamment d'un impact sur le financement de l'accueil de jour à Lausanne et d'autres domaines relevant de la compétence communale.

En plus du report de charges du Canton, Lausanne supporte des coûts importants en tant que ville-centre dans les domaines notamment de la culture, la sécurité, des loisirs et des transports. Un montant estimé à plus de CHF 60 millions nets par année profite aux personnes qui ne résident pas à Lausanne, ceci représente environ CHF 450.- par Lausannoise et Lausannois. Ces charges pèsent sur l'équilibre financier de la Ville et sont insuffisamment compensées par la péréquation.

#### **Les enfants et leurs parents comme priorité**

La Municipalité poursuit son objectif du programme de législature « une place pour chaque enfant ». Elle prévoit des charges supplémentaires à hauteur de CHF 4.1 millions allouées à la pérennisation des places dans les structures d'accueil de la petite enfance et du parascolaire réalisées en 2025, et à la création de 177 places supplémentaires en préscolaire et parascolaire, respectivement 81 et 96 places.

#### **Engagement pour la sécurité publique**

La Municipalité s'engage pour la sécurité sur le domaine public en utilisant toutes les disponibilités financières existantes. Ceci a permis d'organiser la présence d'agentes et agents d'accueil et de sécurité (augmentation de près de 11 EPT) qui déploient leurs activités dans l'hypercentre et dans le secteur de Sévelin et d'augmenter la présence d'ouvrières et ouvriers d'entretien pour assurer la propreté du domaine public (+3 EPT).



En parallèle, un renforcement de la présence des équipes sociales de rue a été également rendu possible (2,2 EPT). Toutes ces mesures ont pour but de restaurer un cadre de vie plus serein pour la population, tout en garantissant la sécurité et la propreté de la ville.

## Evolution des revenus

Les revenus apurés hors prélèvements sur les fonds présentent une hausse prudente de 0.3% (CHF 7.4 millions) par rapport au budget 2025. Le transfert de charges du Canton (CHF -4.5 millions) se traduit par une diminution des recettes. L'amélioration des recettes fiscales provenant des impôts sur le revenu des personnes physiques et sur le bénéfice des personnes morales impliquent une augmentation de respectivement CHF 12.9 millions et CHF 5.5 millions.

## Objectif atteint pour les mesures PSAF III

Le plan structurel d'amélioration financière (PSAF) continue d'améliorer les finances communales pour un total de CHF 95 millions sur les trois dernières législatures. Les mesures retenues par la Municipalité dans le cadre du PSAF III génèrent une amélioration financière à hauteur de CHF 2.7 millions nets sur le budget 2026. La Municipalité s'était fixé un objectif de CHF 20 millions pérennes sur la législature en cours. Les mesures réalisées aux comptes 2023 et 2024, celles attendues aux comptes 2025 ainsi que celles inscrites au budget 2026 révèlent une économie totale de CHF 20.9 millions nets grâce au PSAF III, assurant l'atteinte de l'objectif fixé par la Municipalité à la fin de la législature.

## Investir pour le climat

La Municipalité maintient un montant d'investissement élevé avec près de CHF 293 millions bruts pour l'année 2026, dont la grande majorité (CHF 183.5 millions) lui permet de mener à bien sa politique climatique dans différents domaines clés : l'énergie pour CHF 98.2 millions avec notamment le déploiement du chauffage à distance, la mobilité à hauteur de CHF 41.9 millions comprenant entre autres le réseau d'axes forts, la rénovation des bâtiments à hauteur de CHF 38.6 millions, et le patrimoine vert avec des investissements pour CHF 4.8 millions. A cela s'ajoutent CHF 23.0 millions pour la rénovation et la construction d'établissements scolaires, CHF 27.2 millions pour la poursuite du projet Métamorphose, CHF 39.9 millions dans le domaine de l'eau, et CHF 19.5 millions dans les infrastructures informatiques.

Avec le budget 2026, la Municipalité révèle une gestion rigoureuse de ses finances publiques lui permettant de tenir ses engagements. Elle continue de répondre aux enjeux climatiques et sociaux et maintient les prestations de qualité envers la population lausannoise et au-delà du périmètre communal.

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Grégoire Junod, syndic de Lausanne, Direction culture et développement urbain, tél. +41 21 315 22 01**
- **Florence Germond, conseillère municipale, Direction finances et mobilité, tél. +41 21 315 72 00**

Lausanne, le 7 octobre 2025